



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Janvier 2009

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M. Pierre AMANN, M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M<sup>elle</sup> Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M. Philippe PELEGRINI, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- Néant

### **1 – Procès-verbal de la séance du 08 Décembre 2008**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Décembre 2008 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

### **2 – Dotation Globale d'Équipement 2009**

#### **A – Remplacement de l'éclairage public du lotissement « Simonsbrunne »**

##### Objet de l'opération

L'éclairage public de la Rue Simonsbrunne (lotissement Simonsbrunne) est ancien et vétuste, voire même dangereux. Il convient de le remplacer dans sa totalité.

#### ***Coût de l'opération ( selon devis estimatif )***

Réfection de l'éclairage public

❖	Rue Simonsbrunne	62 016, 16 € HT
❖	Dépenses imprévues	5 000, 00 € HT

**Arrondi à 67 000, 00 € HT**

Le Conseil Municipal

**VU** le devis estimatif d'un montant arrondi s'élevant à **67 000,00 € HT**

**Après** avoir entendu les explications de M. le Maire

Délibère  
Et

DECIDE,

**DE REALISER** les travaux de réfection de l'éclairage public de la Rue « Simonsbrunne »

**PREVOIT** les crédits nécessaires (selon devis estimatif) au budget primitif 2009 OP 135 « Travaux lotissement Simonsbrunne – Remplacement éclairage public – téléphone »

**CHARGE** M. le Maire de demander le concours de la Dotation Globale d'Equipement des Communes pour la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents contractuels s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

**B – Réfection totale de la toiture du bâtiment de la Mairie**

Objet de l'opération

La toiture du bâtiment de la Mairie est en piteux état (cf séances du Conseil municipal du 7 Juillet et du 8 septembre 2008). De nombreuses infiltrations endommagent les lieux, et se contenter de colmater les jours ne serait que surseoir momentanément au problème. C'est pourquoi, il a été décidé de procéder à la réfection totale. Tôt ou tard, la Commune y aurait été contrainte.

M. le Maire rappelle que l'Architecte des Bâtiments de France préconise de l'ardoise naturelle et qu'il convient de s'y conformer puisqu'il s'agit d'un avis conforme.

***Coût de l'opération ( selon devis estimatif )***

Réfection totale de la Toiture du bâtiment de la Mairie

❖	Travaux de réfection et zinguerie	<b>43 588, 00 € HT</b>
❖	Dépenses imprévues	<b>4 000, 00 € HT</b>

**Arrondi à 47 600, 00 € HT**

Le Conseil Municipal

**VU** le devis estimatif d'un montant arrondi s'élevant à **47 600,00 € HT**

**Après** avoir entendu les explications de M. le Maire

Délibère  
Et  
DECIDE,

**DE REALISER** les travaux de réfection totale de la toiture du bâtiment de la Mairie

**PREVOIT** les crédits nécessaires (selon devis estimatif) au budget primitif 2009 OP 81 « Gros travaux bâtiment communaux »

**CHARGE** M. le Maire de demander le concours de la Dotation Globale d'Equipement des Communes pour la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents contractuels s'y référant.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **C- Transformation et extension de la salle de classe du Cours Moyen**

##### Objet de l'opération

Les travaux consistent à réaliser une extension de la salle de classe du Cours Moyen en abattant la cloison la séparant du local voisin. Dans cette nouvelle salle, notoirement agrandie, pourra être mis en place un espace informatique permettant de travailler en groupes sans pour autant échapper à la surveillance de l'enseignante. Un faux-plafond sera également intégré pour améliorer le confort acoustique et réaliser des économies d'énergie. La création d'une issue de secours est également prévue.

#### ***Coût de l'opération ( selon devis estimatif )***

Transformation et extension de la Salle de classe du Cours Moyen		
❖	Travaux de transformation et d'extension	<b>29 325, 00 € HT</b>
❖	Dépenses imprévues	<b>3 000, 00 € HT</b>
		<b>Arrondi à 32 500, 00 € HT</b>

Le Conseil Municipal

**VU** le devis estimatif d'un montant arrondi s'élevant à **32 500,00 € HT**

**Après** avoir entendu les explications de M. le Maire

Délibère  
Et  
DECIDE,

**DE REALISER** les travaux de transformation et d'extension de la salle de classe du Cours Moyen

**PREVOIT** les crédits nécessaires (selon devis estimatif) au budget primitif 2009 OP 113 « Travaux Ecole »

**CHARGE** M. le Maire de demander le concours de la Dotation Globale d'Equipement des Communes pour la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents contractuels s'y référant.

### **Adopté à l'unanimité**

*M. le Maire informe les conseillers que M. le Sous-Préfet lui a fait parvenir un courrier dans lequel il est écrit que : « Dans le contexte du plan de relance de l'économie, M. le Préfet a décidé qu'il sera procédé à l'examen de l'ensemble des demandes de subventions*

*exprimées, y compris celles relatives à des opérations qui ne s'inscrivent pas dans le champ des critères d'éligibilité ». C'est pourquoi, M. le Maire propose de soumettre les dossiers hors critères suivants :*

- Restructuration et aménagement de la Route de Bourgheim
- Aménagement du chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable devant desservir le Collège de Heiligenstein
- Mise en souterrain du réseau France Telecom Rue Simonsbrunne

### **HORS CRITERES :**

#### **D – Restructuration et aménagement de la liaison entre la RD 1422 et HEILIGENSTEIN, dite "Route de Bourgheim"**

##### **Objet de l'opération**

Il s'agit de l'accès direct à Heiligenstein depuis la RD 1422. Ce chemin rural goudronné est très emprunté malgré son état actuel. La demande des villageois est très forte pour sa restructuration et son aménagement. La difficulté réside dans le fait que cette route traverse trois bans : Bourgheim, Gertwiller et Heiligenstein, et la commune qui y trouve le plus d'intérêt est évidemment Heiligenstein, car cet accès direct valoriserait le village. Une convention pour un groupement de commande doit être soumise aux conseils municipaux des trois Communes. Selon cette convention, la Commune de Heiligenstein serait désignée comme "Coordonnateur". Un dossier sera adressé au Conseil Général pour demander le classement en " Route Touristique "

##### ***Coût de l'opération ( selon devis estimatif )***

Restructuration et aménagement de la liaison entre la RD 1422 et HEILIGENSTEIN, dite "Route de Bourgheim"

Travaux de restructuration et d'aménagement	<b>235 000, 00 € HT</b>
❖ Dépenses imprévues	<b>5 000, 00 € HT</b>

**Arrondi à 240 000, 00 € HT**

Le Conseil Municipal

**VU** le devis estimatif d'un montant arrondi s'élevant à **240 000,00 € HT**

**Après** avoir entendu les explications de M. le Maire

Délibère  
et  
DECIDE,

**DE REALISER** les travaux de restructuration et d'aménagement de la liaison entre la RD 1422 et HEILIGENSTEIN, dite "Route de Bourgheim"

**PREVOIT** les crédits nécessaires (selon devis estimatif) au budget primitif 2009 OP 132 « Réaménagement de la Route de Bourgheim »

**CHARGE** M. le Maire de demander le concours de la Dotation Globale d'Équipement des Communes pour la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents contractuels s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

**E – Aménagement du chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable devant desservir le Collège de Heiligenstein**

Objet de l'opération

Les travaux consistent à aménager le chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable desservant le Collège de Heiligenstein. Les enfants de Heiligenstein ne bénéficient pas du ramassage scolaire. La plupart d'entre eux se rendent au Collège de Heiligenstein à vélos. Afin d'éviter tout accident, le chemin emprunté doit être parfaitement carrossable.

***Coût de l'opération ( selon devis estimatif )***

Aménagement du chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable	
❖ Estimation sommaire des travaux d'aménagement	70 749, 00 € HT
❖ Mission de maîtrise d'œuvre	4 500, 00 € HT
❖ Dépenses imprévues	5 000, 00 € HT
	<b>Arrondi à 80 500, 00 € HT</b>

Le Conseil Municipal

**VU** le devis estimatif d'un montant arrondi s'élevant à **80 500,00 € HT**

**Après** avoir entendu les explications de M. le Maire

Délibère  
Et  
DECIDE,

**DE REALISER** les travaux d'aménagement chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable devant desservir le Collège de Heiligenstein

**PREVOIT** les crédits nécessaires (selon devis estimatif) au budget primitif 2009 OP 125 « VOIRIE »

**CHARGE** M. le Maire de demander le concours de la Dotation Globale d'Équipement des Communes pour la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents contractuels s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

## **F- Mise en souterrain du réseau France Télécom Rue Simonsbrunne**

### **Objet de l'opération**

Comme il est prévu de remplacer totalement l'éclairage public dans la rue Simonsbrunne, il faudrait également en profiter pour enterrer le réseau téléphonique, dernier réseau restant encore en aérien dans cette rue.

### ***Coût de l'opération ( selon devis estimatif )***

Mise en souterrain du réseau France Telecom : **39 158 H.T.** (France Telecom prend à sa charge la prestation « études et travaux de câblage » soit 8 938 €)

❖ Travaux de mise en souterrain du réseau restant à la charge de la Commune :	<b>30 220, 00 € HT</b>
❖ Dépenses imprévues	<b>3 000, 00 € HT</b>

**Arrondi à 33 500, 00 € HT**

Le Conseil Municipal

**VU** le devis estimatif d'un montant arrondi s'élevant à **33 500,00 € HT**

**Après** avoir entendu les explications de M. le Maire

Délibère  
Et  
DECIDE,

**DE REALISER** les travaux de mise en souterrain du réseau France Telecom dans la rue Simonsbrunne

**PREVOIT** les crédits nécessaires (selon devis estimatif) au budget primitif 2009 OP 135 « Travaux lotissement Simonsbrunne – Remplacement éclairage public – téléphone »

**CHARGE** M. le Maire de demander le concours de la Dotation Globale d'Équipement des Communes pour la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents contractuels s'y référant.

### **Adopté à l'unanimité**

## **3 – Demande de subventions**

### **A – Equipement du stand de Tir**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, quant à la nécessité d'équiper le stand de tir de Heiligenstein, hébergé au sous-sol du club-house du Jardin des Sports du Piémont de BARR,

## Délibère et

**APPROUVE** le projet d'équipement du stand de tir de Heiligenstein hébergé au sous-sol du club-house du Jardin des Sports du Piémont de BARR,

**ACCEPTE** les devis estimatifs d'un montant total de 11 500 € H.T.

**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2009 OP 79 « Autres acquisitions »

**CHARGE M.** le Maire de demander l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ce projet, au taux modulé qui est de 38 % du coût H.T.

**CHARGE M.** le Maire de demander l'aide financière (Dotation de Développement Intercommunale) à la Communauté de Communes du Piémont de Barr

**CHARGE M.** le Maire de demander qu'une convention soit signée entre la Commune de Heiligenstein et la Communauté des Communes du Piémont de Barr, précisant que la Commune de Heiligenstein reste propriétaire de ces équipements.

**AUTORISE M.** le Maire à commander les équipements prévus et à signer tous les documents s'y rapportant y compris la convention entre la Commune de Heiligenstein et la Communauté des Communes du Piémont de Barr.

### Adopté à l'unanimité

### B- Aménagement du chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable devant desservir le Collège de Heiligenstein

#### Objet de l'opération

Les travaux consistent à aménager le chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable desservant le Collège de Heiligenstein. Les enfants de Heiligenstein ne bénéficient pas du ramassage scolaire. La plupart d'entre eux se rendent au Collège de Heiligenstein à vélos. Afin d'éviter tout accident, le chemin emprunté doit être parfaitement carrossable.

#### ***Coût de l'opération ( selon devis estimatif )***

Aménagement du chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable	
❖ Estimation sommaire des travaux d'aménagement	70 749, 00 € HT
❖ Mission de maîtrise d'œuvre	4 500, 00 € HT
❖ Dépenses imprévues	5 000, 00 € HT

**Arrondi à 80 500, 00 € HT**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

## Délibère et

**APPROUVE** le projet Aménagement du chemin rural « Sonderweg » en piste cyclable devant desservir le Collège de Heiligenstein

**ACCEPTÉ** le devis estimatif d'un montant total arrondi à 80 500 € H.T.

**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2009 OP 125 « VOIRIE »

**CHARGE** M. le Maire de demander l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ce projet, au taux modulé qui est de 38 % du coût H.T.

**AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Convention constitutive d'un groupement de commandes**

Suite à la réunion du 12 Janvier 2009 portant sur la restructuration et l'aménagement de la Route de Bourgheim, et pour que le projet puisse être réalisé, les trois communes concernées, Bourgheim, Gertwiller et Heiligenstein doivent établir et signer une convention constitutive d'un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance des termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes

Délibère et

**ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes

**NOMME** M. Albert ALLMENDINGER, membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement

**AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes

**CHARGE** M. le Maire de demander d'ores et déjà au Conseil Général de classer cette voie en "Route Touristique" et de solliciter son aide financière au taux prévu pour ce genre d'opération, à savoir 50 %

**Adopté à l'unanimité**

#### **5 - Subvention : voyages pédagogiques organisés par les collèges et lycées**

M. le Maire a été destinataire d'une demande de subvention pour un voyage pédagogique pour des classes de 1<sup>ère</sup> S1 et de 1<sup>ère</sup> L du Lycée de Barr. Deux Elèves de Heiligenstein sont concernés. Régulièrement sollicité pour ce genre de subvention, M. le Maire souhaiterait que la Commune se limite à subventionner les voyages pédagogiques organisés par les écoles de Heiligenstein.

Sur proposition de M. le Maire

Le Conseil Municipal  
Délibère et



**DECIDE** de ne subventionner que les voyages pédagogiques organisés par les écoles de Heiligenstein

**Adopté à 14 voix POUR, 1 ABSTENTION**

**6 – Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Jungholz »**

Sur proposition de M. le Maire,  
et après en avoir discuté,

Le Conseil Municipal  
Délibère et décide

**D'ACQUERIR** de Monsieur Marc KLEINHENNIG, domicilié à HEILIGENSTEIN, 48, rue Principale, la parcelle située à l'arrière de l'école maternelle et cadastrée

Ban de HEILIGENSTEIN

Section 9 n°644/49 – Jungholz – 3,36 ares terrain  
( trois ares trente six centiares )

moyennant le prix de 16 128,00 € ( seize mille cent vingt huit euros )

**DE CHARGER** M. le Maire de dresser l'acte administratif d'acquisition et Monsieur Jean-Jacques JABLKOWSKI, premier Adjoint, de signer cet acte pour le compte de la Commune

**Adopté à l'unanimité**

**7 – ONF : Approbation du programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) en forêt communale pour 2009**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** les programmes des travaux d'exploitation présentés par l'ONF en forêt communale de Heiligenstein pour l'exercice 2009

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 3 080 € pour un volume total de 86 m<sup>3</sup>.

**DELEGUE** le Maire pour signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

**VOTE** les crédits correspondants à ces programmes :

- 2 390, 00 € TTC. pour les travaux d'exploitation

**Adopté à 12 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS**

## **8 – Divers**

### **A – Informations Communautés de Communes**

#### **Etude organisationnelle du Pays de Barr et du Bernstein**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude organisationnelle du Pays de Barr et du Bernstein a été confiée au Cabinet KPMG.

Le territoire du Pays de Barr et du Bernstein connaît depuis une dizaine d'années, une croissance démographique forte. En découle une hausse de la pression foncière et de la demande en équipements et services à la population.

Face à ces enjeux, les deux communautés de communes qui composent le Pays de Barr et du Bernstein ont affirmé, depuis la fin des années 90, le souhait de travailler ensemble pour faire face à ces défis communs.

La Communauté des Communes du Piémont de Barr et la Communauté des Communes du Bernstein ont ainsi formalisé leur coopération au travers de chartes intercommunales (1997 et 2001) et plus récemment, un contrat de territoire avec le Conseil Général du Bas-Rhin, a été bâti et signé en commun.

Dans ce contexte, conscients de la nécessité de cette coopération pour faire face aux enjeux du territoire, les élus des deux communautés des communes ont souhaité s'adjoindre un conseil extérieur afin de repositionner les modalités de cette coopération pour en garantir l'efficacité au meilleur coût et la sécurisation juridique. Les hypothèses les plus larges doivent être envisagées dans ce but.

En effet, si les objectifs et le plan d'action sont relativement clairs et lisibles au travers du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de Barr et du Bernstein, les modalités de la conduite commune de cette stratégie entre les deux EPCI sont marquées par un certain nombre de difficultés.

A l'issue de cette étude, le cabinet devra permettre aux élus de se déterminer pour un scénario prioritaire :

- Maintien de la structure de coopération actuelle, optimisée par la mise en oeuvre de préconisations
- Mise en oeuvre d'une nouvelle structure de coopération, dont l'opportunité et la faisabilité aura été étudiée.

Un comité de pilotage a été mis en place et un certain nombre de réunions ont d'ores et déjà été programmées.

#### **Site informatique**

Le site intercommunal, créé en 2000, a été conçu comme un portail commun et fédérateur, entre les deux communautés des Communes et les 20 communes. Il fédère les collectivités locales, mais aussi l'offre des prestataires touristiques et des informations sur les initiatives associatives et l'économie locale. Le site connaît d'année en année une croissance des visiteurs. Il a régulièrement été enrichi par l'ajout de rubriques et d'informations. Mais cette version d'origine a des limites et on est arrivé à un stade où il faut franchir une nouvelle étape. Un certain nombre de communes se sont posées la question de la création de leur propre site afin de développer le contenu des rubriques et de proposer des services en ligne à destination des habitants. La commission Multimédia a estimé qu'il fallait privilégier un site intercommunal, ne serait-ce que pour mutualiser les bases de données. Mais un objectif prioritaire serait de développer les pages communales et donner aux communes la possibilité de gérer elles-mêmes leurs pages au quotidien. Une consultation a été lancée et le prestataire a été retenu. Le nouveau site évoluera en fonction de l'implication des communes. C'est la raison pour laquelle, M. le Maire propose d'ores et déjà de réunir la Commission « Communication, création et maintenance d'un

site Internet » pour désigner un référent « Multimédia » chargé de faire le lien entre la Communauté de Communes du Piémont de Barr et la Commune de Heiligenstein, mais ayant également pour mission d'animer cette commission afin d'alimenter la page de Heiligenstein et d'effectuer régulièrement les mises à jour.

## **B – Réunion pour la restructuration et l'aménagement de la Route de « Bourgheim »**

Une réunion s'est tenue en Mairie le Lundi 12 Janvier 2009 en présence de M. Alfred BECKER, M. Bernard FISCHER, Vice-Présidents du Conseil Général, les élus des Communes de Gertwiller et de Bourgheim, M. Frédéric ENGEL, Responsable de l'Unité Territoriale Sud du Conseil Général, M. Gilles LAMAND, Chef-Adjoint de l'Unité Territoriale de l'Équipement Sud, M. le Maire et les Adjointes. Celle-ci portait sur le projet de restructuration et l'aménagement de la Route de Bourgheim (accès à la RD 1422). Dans un premier temps, une convention constitutive d'un groupement de commandes doit être signée par les trois communes concernées, désignant la Commune de Heiligenstein comme "Coordonnateur"(cf délibération ci-dessus) ainsi qu'une demande de classement en « Route touristique » auprès du Conseil Général. C'est la première étape à franchir pour que le projet puisse voir le jour.

Un autre point abordé lors de la réunion était le mauvais état du sentier de l'Urlosenholz situé sur le ban communal d'Obernai. M. Bernard FISCHER, en tant que Maire d'Obernai, a proposé que le Responsable de ses services chargé des opérations « Génie urbain », se mette en relation avec nos Adjointes pour se rendre sur place et évaluer les travaux à réaliser.

M. Bernard FISCHER a également évoqué un autre point, celui des bans communaux d'Obernai et de Heiligenstein. Actuellement la salle polyvalente est située sur le ban d'Obernai. Il a proposé que les deux communes étudient la possibilité d'un éventuel échange de parcelles.

## **C – Circulation Rue Ehret Wantz**

Mme BOSSERT, Conseillère municipale, a été chargée par un riverain de la Rue Ehret Wantz d'informer le Conseil Municipal du danger qu'il vit au quotidien. Suite aux nombreuses plaintes, M. le Maire déclare qu'il va tout mettre en œuvre pour en faire une zone limitée à 30 km/h. Si toutefois, cela n'était pas suffisant, des ralentisseurs seront mis en place.

La séance est levée à 22 H 05.



Le Maire :  
*Marcel Kirstetter*

# INFORMATIONS DIVERSES

## **1 – Calendrier des manifestations**

<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>
Vendredi 13 Février 2009	Assemblée Générale ACLSH à 20 H Caveau de la Mairie

## **2 – Fermeture du Secrétariat**

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congés du lundi 23 Février 2009 au Samedi 28 février 2009 inclus.

Réouverture du secrétariat : Lundi 2 Mars 2009 de 17 H à 19 H

**En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :**

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire  
Tél : 03.88.08.10.42.
- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire  
Tél : 03.88.08.14.01.
- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire  
Tél : 03.88.08.42.71

## **3 – Enquête Ménages Déplacements dans le département du Bas-Rhin**

Dans le cadre de leurs missions d'organisation des déplacements, la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Conseil Général du Bas-Rhin, la Région Alsace et l'Etat ont décidé de mener une enquête sur les déplacements des ménages bas-rhinois du 3 Février au 30 Mai 2009. Celle-ci a été confiée au bureau d'études TEST. L'objectif de cette enquête dite « Ménages Déplacements » est de mieux connaître les pratiques de déplacements quotidiens des habitants pour mieux organiser le système de transport dans nos territoires (transports en commun, vélo, circulation routière, stationnement ...). Les ménages choisis selon un panel tiré au sort pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par courrier. Des enquêteurs de la Société TEST les contacteront ensuite pour fixer un rendez-vous si le ménage accepte d'être enquêté. La Société TEST envisage le recrutement de 2 à 5 personnes de la Commune, ayant surtout des disponibilités en fin de journée afin de questionner les ménages sélectionnés. Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent contacter le secrétariat de la Mairie.

## **4 – Croix rouge française – Délégation locale de Barr (article rédigé par la Croix Rouge française et diffusé à sa demande)**

Les 1<sup>er</sup> samedis du mois de 14 h à 17 h et tous les mardis de 14 h à 17 h  
. Dépose de vêtements en très bon état tous les mardis de 14 h à 17 h  
RDV au fond de la cour de la mairie. Renseignements 03.88.08.97.44.

. Nous avons un très grand choix de vêtements pour femme, homme, enfant et bébé à **tout petits prix**

**Nous vous informons qu'une Grande Vente de Vêtements chauds aura lieu la journée du Samedi 7 février 2009**

« La Présidente, la secrétaire ainsi que tous les acteurs membres de la délégation locale de Barr savent que l'année a été difficile pour tous, mais nous avons plus que jamais besoin de votre soutien. Sans votre aide nous ne pouvons plus nous mobiliser pour ceux dont la vie se brise. »

. Nous constatons chaque jour dans notre délégation que le travail ne protège pas de la précarité. Aujourd'hui viennent s'ajouter aux personnes sans abris trois nouvelles catégories de bénéficiaires ayant recours aux aides sociales : les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs pauvres.

. La VESTI-BOUTIQUE de la délégation locale de Barr est un magasin qui offre aux familles ayant des difficultés financières la possibilité de se vêtir correctement et par là même de recouvrer leur dignité. La participation même modique qui est demandée aux familles réajuste le jeu social et permet de rendre à la personne son statut de consommateur ordinaire.

. Ouvert à tous et entrée libre. **Nous vous invitons à venir nombreux**

La crise financière mondiale : un drame social et humanitaire, alors que tous les indicateurs de niveau de vie sont à la baisse, on découvre la seule courbe qui grimpe : La pauvreté

**Signé : La secrétaire de la Croix Rouge de la Délégation du Canton de Barr  
KIENTZLER MICHELLE**

## **5 – Recensement**

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire. L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).